

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2010

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE - Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Edith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE
Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU (arrivé à l'aff n°10-282) - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Didier SARRAT - Touria YAHIAOUI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS - Frédéric DANJON - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique MONNIER - Sylvie TRAUTMANN - Eric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE

Absents ayant donné procuration :

Michel CABANNES	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Nathalie DELTIMPLE	procuration à	Mado LAMBERT
France NORMAND	procuration à	Danielle LE ROY
Corinne GONET	procuration à	Edith MONCOUCUT
Charles ZAITER	procuration à	Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Sylvie LESTURGEON

Monsieur le Maire présente Monsieur Lahcen Bayti qui remplacera Mme Lefaure-Kheloufi, en tant que Conseiller Municipal délégué à la santé et à l'accessibilité.
Il fait également part de la démission de Monsieur Alexandre Hourticq.

Il demande ensuite si il y a des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2010. **Monsieur Raynal** souhaite revenir sur quelques erreurs de transcription de ces propos et précise que son groupe n'approuvera pas le compte-rendu du conseil précédent.

Monsieur le Maire précise ensuite que la délibération n°10-287 « Prestations de service d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune de Pessac – Attribution des marchés » est retirée de l'ordre du jour.

La délibération n°10-288 « Fourniture de carburants, service de péages autoroutiers et lavages par le biais de cartes accréditives de paiement – Attribution du marché » est complétée suite à la Commission d'Appel d'Offres du matin et déposée sur table.

Enfin, il demande au membres du Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire une nouvelle délibération à l'ordre du jour.

Après accord des élus, la délibération n°10-287bis « Hall des sports du Haut-Livrac – Extension et réhabilitation de l'existant – Avenant n°3 au marché de l'entreprise ACSM Aquitaine (lot n°8 : menuiserie aluminium – serrurerie) est inscrite à l'ordre du jour.

aff n°10-273 : Décision Modificative n°1 ayant trait à l'exercice 2010

Le montant de la Décision Modificative n°1 est de 195 816,99 € dont la moitié est liée à une écriture d'ordre. Le Budget Primitif était de 74,7 M€, la DM n'augmente que de 0,2% les crédits inscrits en mars.

En ce qui concerne la section de fonctionnement : pour les dépenses, l'élément majeur est l'intégration de Pessac en Scènes dans le budget de la Ville pour un montant de dépenses de 107 000 €. On y retrouve également des achats de documentation et de numérisation de presse, une armoire TGBT aux Échoppes, des honoraires pour la zone d'activité du Bois de Saint Médard ainsi qu'une subvention pour l'A'Urba au titre du projet de Plan de gestion et de développement durable de la cité Frugès.

A l'instar des dépenses, l'intégration de Pessac en Scènes se retrouve dans les recettes (94 000 €) ainsi que des subventions de l'État pour la tempête Klaus et le dispositif « Grippe A ». 122 000 € sont désengagés de la Dotation Nationale de Péréquation car la notification est inférieure à la prévision du Budget Primitif.

Pour la section d'investissement : les dépenses essentielles sont la rénovation du parvis de l'église de Toctoucau, une rénovation de stèle, de l'achat de mobilier pour divers services et la surcharge foncière pour la construction de 3 logements PLAI rue Paul-Émile Victor.

Après avoir entendu le rapport concernant la décision modificative n°1 de l'exercice 2010,
Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses de cette décision modificative jointe au présent rapport,
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2010 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Abstention de M^{elle} Ufferte.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Monnier et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

aff n°10-274 : Exercice 2010 – Répartition n°3 des crédits de subventions

En vertu du premier alinéa de l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, «l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget».

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions comme indiqué dans la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Marcadet-Labarbe** qui déclare que pour cette délibération, son groupe a choisi l'abstention. « *Non pas que nous soyons contre la répartition présentée. Et je tiens à préciser, afin qu'il n'y ai aucune ambigüité, nous sommes extrêmement favorables au soutien apporté au monde associatif dont la diversité indispensable constitue une richesse locale. Mais nous regrettons encore une fois le manque de clarté, d'explications, d'informations. Nous regrettons de ne pas être associés au travail réalisé, au mode de répartition. Nous avons déjà eu l'occasion de présenter cette requête à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Au conseil municipal du 17 septembre 2009, vous nous avez répondu, Monsieur le Maire, et je vous cite : « les informations pourront être transmises en commission ou en conseil municipal ». Ce qui était déjà un bon début. Mais à ce jour, nous n'avons toujours rien.*

Est-ce là ce que vous appelez « La politique démocratique, la politique participative » que vous revendiquez pour notre ville ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et Monnier et de MM. Raynal, Martin et Breuzard.

aff n°10-275 : Avance de trésorerie de 1 000 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Pessac (CCAS)

Le CCAS possède une ligne de trésorerie (d'un million d'euros) auprès d'une banque qui vient à terme en octobre 2010. Cette ligne de trésorerie génère des frais financiers qui pourraient être réduits par des avances de trésorerie de la Ville au CCAS.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à réaliser des avances de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale de Pessac, à compter du 1^{er} août 2010 pour une durée de 3 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le montant de cette avance ne pourra pas excéder 1 000 000 €.

Cette avance pourra être faite en plusieurs fois suivant les besoins de trésorerie du CCAS.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-276 : Piscine Caneton – Tarifs 2010/2011

Une école de natation permet aux enfants de 4 à 12 ans, aux adolescents et aux adultes de pratiquer diverses activités à la piscine Caneton.

Pour la période du 30 août 2010 au 26 juin 2011, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la grille tarifaire proposée dans la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte.

aff n°10-277 : Commission de travail n°1 – Désignation d'un nouveau représentant

Par lettre du 8 mai 2010, Madame Dominique LEFAURE-KHELOUFI a démissionné de son mandat de Conseillère Municipale.

Monsieur Lahcen BAYTI, liste «Pessac passionné» appelé à siéger au Conseil Municipal de Pessac a accepté de la remplacer par lettre du 14 juin 2010.

Par délibération du 21 mars 2008, deux commissions de travail ont été créées au sein du Conseil Municipal. La répartition des membres de ces commissions se faisant conformément à la loi du 6 février 1992, Monsieur Lahcen BAYTI siégera à la Commission n°1 « Finances, Budget, Développement économique / Administration générale et Ressources humaines », en remplacement de Madame Dominique LEFAURE-KHELOUFI.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-278 : Désignation d'un représentant de la Ville de Pessac au sein du Conseil d'Établissement, du Conseil d'administration de l'EPHAD Le Jardin des Provinces et du Comité de Jumelage

Lors du Conseil Municipal du 21 mars 2008, Madame Dominique LEFAURE-KHELOUFI avait été désignée comme représentante de la Ville de Pessac :

- au Conseil d'établissement de l'EPHAD Le Jardin des Provinces.
- au Conseil d'Administration de l'EPHAD Le Jardin des Provinces.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Marie-Françoise BOURDEAU comme représentante de la Ville de Pessac au Conseil d'établissement et au Conseil d'Administration de l'EPHAD Le Jardin des Provinces.

Par ailleurs, il convient de désigner Madame Marie-Françoise BOURDEAU en remplacement de Madame Sylvie LESTURGEON au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-279 : Postes de catégorie A – Directeur de la Communication et Attaché de presse

Par délibération du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement de 2 cadres A par voie contractuelle sur les postes de directeur de la communication et d'attaché de presse.

Chacun dans leurs spécificités, ces postes ont permis de poursuivre le travail entrepris sur la communication de la Ville de Pessac envers les usagers du service public local et envers tous les habitants de la commune. La collaboration avec la presse a permis d'assurer une meilleure couverture des initiatives des habitants, des services municipaux et des acteurs du territoire pessacais. Cette amélioration s'est aussi concrétisée en interne avec la création d'un nouveau format pour le Journal Interne des Municipaux (le JIM).

La spécificité de ces missions n'ayant pas permis de pourvoir les postes de Directeur de la Communication et d'Attaché de presse par des candidats titulaires ou lauréats d'un concours et afin d'assurer la continuité des actions entreprises, il est proposé au Conseil Municipal de pourvoir à ces postes à compter du 1^{er} septembre 2010 par des agents contractuels de catégorie A conformément à l'article 3-2° de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et selon les conditions annexées à la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui souhaite exprimer le mécontentement de son groupe à l'occasion de ce dossier.

« Je ne vais pas remonter loin en arrière, seulement à la semaine dernière : les élus du groupe Agissons Ensemble n'étaient pas invités ni même prévenus de deux évènements importants de la vie municipale :

*- la présentation du Conseil de Développement Durable à la Médiathèque
- et l'inauguration des nouveaux locaux de la crèche (structure multi accueil petite enfance) à Magonty.*

Rien dans l'agenda, pas de carton d'invitation...

Et les exemples de ce type sont nombreux :

- entre les manifestations que l'on découvre dans Sud-Ouest*
- les réunions de quartier, où les présidents nous affirment à chaque fois qu'ils ont invité Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, et où l'on n'a pas copie de ces invitations*
- et l'agenda que l'on reçoit rarement pour le 1^{er} du mois*

On pourrait penser qu'on n'est pas les bienvenus !

Alors, est-ce que c'est la communication qui ne fait pas bien son boulot ou est-ce que c'est le Cabinet du Maire qui le fait trop bien ?

Nous considérons que ce mode de fonctionnement n'est pas admissible : c'est une communication orientée dont on est exclus.

Donc, Monsieur le Maire, 2 possibilités :

- soit vous nous garantes que nous aurons l'ensemble des invitations, comme les autres élus, et nous voterons pour le renouvellement de ces contrats ;*
- soit vous préférez le statu quo, et nous voterons contre en ajoutant dans ce cas qu'il vaudrait mieux rattacher ces personnes à votre cabinet puisque votre démarche restera politique »*

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.

aff n°10-280 : Poste de catégorie A – Médecin de médecine professionnelle et préventive

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié fixe l'organisation de la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Depuis 2004, un médecin de prévention à mi-temps a été recruté au sein des services municipaux pour assurer cette mission auprès des agents. Le médecin occupant ce poste ayant démissionné un nouveau médecin de prévention prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de pourvoir au poste de Médecin de médecine professionnelle et préventive à temps non complet (17h30 hebdomadaires) par un agent contractuel de catégorie

A conformément à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et selon les conditions annexées à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-281 : Convention avec l'INSEE de mise en œuvre de la collecte de l'enquête « Famille et Logements » associée au recensement de la population 2011

A l'occasion du recensement de la population 2011, une partie des foyers recensés feront également l'objet d'une enquête sur la famille et les logements.

Sur la base d'une enquête pilote réalisée en 2010 destinée à simplifier le protocole de cette mission et à faciliter sa gestion, les agents recenseurs remettront et récupéreront les questionnaires en même temps et de la même façon que les bulletins de recensement.

Le montant de la dotation complémentaire attribuée à la commune sera calculée conformément au décret n°2009-637 du 8 juin 2009. Celui-ci est estimé à 790 € et sera définitif après publication de l'arrêté correspondant prévu en novembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cette enquête,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'INSEE formalisant cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte.

aff n°10-282 : Plan de gestion et de développement durable de la Cité Frugès – Approbation d'une convention avec l'A'URBA

Lors de la délibération votée par le Conseil Municipal du 25 mars 2010, il avait été annoncé qu'une convention spécifique viendrait compléter la convention annuelle afin d'assister les services de la ville à l'établissement du dossier projet d'incorporation de l'œuvre de Le Corbusier sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'objet de la convention est d'élaborer un plan de gestion et de développement durable.

Il est précisé que le dossier pour la cité Frugès s'intègre à un projet global porté par l'association des sites Le Corbusier qui regroupe l'ensemble des villes candidates.

Le montant de la subvention est de 25 000 €, versée en trois tranches :

- 50 % à la signature de la convention,
- 25 % au 30 septembre 2010,
- le solde au 15 décembre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver une subvention de 25 000 € pour cette mission ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention spécifique déterminant la subvention allouée et l'échéancier correspondant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-283 : Construction de 3 logements individuels rue Paul-Émile Victor par AQUITANIS – Participation de la ville à la surcharge foncière

En 2007, intégrée dans un programme plus vaste de construction de 45 logements PLUS et 12 en accession sociale à la propriété, la société AQUITANIS a lancé une opération de construction de 3 logements individuels rue Paul-Émile Victor soit :

- 2 maisons type T4 en R+1,
- 1 maison type T5 en R+1.

avec 1 local à vélo divisé en 3 parties attribuées chacune à une maison.

Le financement de ce programme a été prévu en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (P.L.A.I.).
La surcharge foncière de cette opération s'élève à 29 104 € pour laquelle AQUITANIS a sollicité une subvention auprès de l'État et de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la participation de la Ville à la surcharge foncière pour la construction de 3 logements individuels rue Paul-Émile Victor à Pessac, d'un montant de 8 315 €,
- d'approuver la convention avec AQUITANIS et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-284 : Réaménagement général de la rue Gambetta entre l'avenue Pasteur et la rue des Poilus – Fonds de concours avec la Communauté Urbaine de Bordeaux

Dans le cadre des travaux de réaménagement général de la rue Gambetta entre l'avenue Pasteur et la rue des Poilus, la Communauté Urbaine de Bordeaux, par souci de coordination des intervenants, propose de réaliser les travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville. Pour cela, une convention est soumise à l'approbation du Conseil Municipal par laquelle la CUB réalise l'intégralité des travaux correspondant en faisant l'avance des frais. A charge pour la ville de rembourser cette somme déduite d'un fonds de concours prévu à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'évaluation du coût des travaux d'éclairage public s'élève à 29 200 € TTC, calculée sur la base d'un programme validé par la ville. Cette somme devra être remboursée à la Communauté Urbaine de Bordeaux déduction faite du fonds de concours dont le montant s'élèverait à 8 247,80 € TTC. La Commune restera donc redevable de 20 952,22 € TTC vis à vis de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Ce montant pourra être ajusté au regard des dépenses réellement exposées par celle-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Dubos** qui explique que « *les travaux de la rue Gambetta s'inscrivent dans la rénovation des voiries du centre ville, (ZAC). Le coût de l'opération est de 320 000 €. Les travaux viennent à l'issue du réaménagement de l'îlot 6 qui a donné lieu à la création d'un jardin de stationnement de trente-cinq places, dont deux places pour personne à mobilité réduite.*

Sur la rue Gambetta, il s'agit de créer une quinzaine de places de stationnement (payant). Ces travaux seront terminés en août. Un point tri enterré pour le verre sera créé.

En parallèle, la place de la V^{ème} République fait l'objet de travaux préparatoires à son réaménagement général, qui doit intervenir au second trimestre 2011 et durera un an.

Son coût d'aménagement est de 5,5 M€, dont 850 000 € à la charge de la Ville.

Il faut rappeler que depuis 2009, à l'initiative du Président Feltesse, les crédits de voirie communautaire (sur Pessac 300 km dont 6 km seulement sont toujours voirie communale) sont intégrés dans le fonds de proximité de la CUB qui finance le plan triennal voirie élaboré en concertation avec les syndicats et comités de quartier (environ une douzaine de rues rénovées chaque année). Les crédits affectés à Pessac sont ainsi passés de 1,5 M€ en 2009 à 1,87 M€ en 2010 soit +24,6% et atteindront 1,93 M€ en 2011 soit + 28,6%.

Il faut aussi y ajouter le montant des crédits de maintenance (900 000 M€ en 2010) et ceux mobilisés par la Direction des Grands Travaux sur l'avenue du Général Leclerc soit 4,6 M€ dans le Contrat de Co-développement 2009/2011.

Au total pour 2010, 4,5 à 5 M€ de travaux de voirie sont engagés sur Pessac incluant l'avenue du Bourgaillh, l'avenue Nancel Pénard et la rue Curie.

Monsieur Dubos souligne qu'il tenait à donner ces quelques chiffres au Conseil Municipal car il a été particulièrement étonné de lire dans le dernier « Pessac en Direct » sous la plume de l'opposition municipale UMP que, « *les rues et les trottoirs de Pessac étaient en piètre état* »...

Il ne peut pas s'agir d'un manque de connaissance des dossiers de la part de l'opposition municipale puisqu'il se trouve que Monsieur Raynal, qui siège à la commission « infrastructures » de la CUB, participe au débat préalable et approuve les décisions budgétaires. Il s'agit donc plutôt d'allégations mensongères exprimées à des fins purement politiciennes qui n'honorent pas ceux qui les écrivent.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Danjon** qui déclare : « *Je rajouterais à l'intervention de mon collègue que la rénovation de la rue Gambetta permet surtout d'assurer une correspondance confortable pour les centaines d'usagers qui sont tous les jours en correspondance entre tram, train et les bus ayant un arrêt sur l'avenue Pasteur.*

La correspondance était quelque peu difficile depuis l'arrivée du tram à Pessac-centre en 2^{ème} phase et le réaménagement consécutif du réseau de bus. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-285 : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – Société SOPREMA 4 chemin des Arrestieux à Cestas – Demande d'autorisation d'exploiter un établissement de fabrication de ouate de cellulose

La Société SOPREMA sous l'enseigne UNIVERCELL s'est installée il y a un an dans des locaux existants sur la zone industrielle Auguste 3 à CESTAS.

Elle souhaite y implanter une unité de fabrication de ouate de cellulose d'une capacité journalière de 100 tonnes.

La ouate de cellulose est un isolant naturel produit par broyage puis défilage de papier journal recyclé, additionné de produits de préservation (acide borique, hydroxyde d'aluminium) ayant pour fonction de retarder le feu, prévenir les moisissures et écarter les rongeurs.

Cette activité relève d'une autorisation préfectorale au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de l'instruction, une enquête publique est organisée à la Mairie de Cestas du 14 juin au 15 juillet. La commune de Pessac étant située à moins d'1 km du site d'implantation, son Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Le dossier mis à l'enquête comporte une étude d'impact environnemental (fonctionnement courant) et une étude de danger (situation accidentelle).

Le dossier ne soulève pas d'observation particulière car les impacts apparaissent minimes (pas d'utilisation d'eau dans le procédé, insonorisation des équipements, dépoussiérage de la chaîne de fabrication, voisinage à dominante industrielle, gestion des déchets, prévention des risques d'incendie et d'explosion,...).

Cependant, compte tenu du procédé novateur, une analyse des rejets atmosphériques en sortie des dépoussiéreurs sera à réaliser dès la mise en service afin de mieux définir la granulométrie des poussières et la teneur en acide borique.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce dossier assorti de la demande d'une analyse des rejets atmosphériques.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte.

aff n°10-286 : Inscription sur le Monument aux Morts du nom d'un soldat « mort pour la France » - M. Albert ROLL

L'Union Nationale des Combattants de Pessac a saisi la Mairie de Pessac pour faire inscrire le nom d'Albert ROLL, soldat mort pour la France, blessé mortellement par balles au combat, le 21 juin 1947, à Nam Dinh, au Tonkin, sur le Monument aux Morts situé Place de la V^{ème} République.

La loi du 25 octobre 1919, relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France prévoit que la décision d'inscription des noms des victimes de la guerre bénéficiaires de la mention « mort pour la France », assimilable à l'approbation de plaques commémoratives individuelles, incombe aux communes.

Le Comité d'Entente des Anciens Combattants n'y étant pas opposé, il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la requête de l'Union Nationale des Combattants de Pessac et de procéder à l'inscription du nom d'Albert ROLL, sur le Monument aux Morts situé place de la V^{ème} République.

Monsieur le Maire donne la parole à **M^{elle} Ufferte** qui déclare qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote de cette délibération, car :

« Mort pour la France est-il écrit ». Quelle France ? Les morts de cette guerre d'Indochine qui s'est transformée quelques années plus tard en sale guerre du Vietnam ne sont morts que pour l'intérêt de banquiers, d'industriels français, pour cet empire colonial vieillissant s'accrochant férocement à ses bijoux d'Asie.

Anatole France écrivait « on croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels ». C'était plus que jamais vrai en Indochine, comme juste après en Algérie ou bien plus récemment en Irak ou en Afghanistan.

Albert Roll a laissé sa vie de bien triste manière pour des intérêts qui n'étaient ni les siens ni ceux du peuple français et encore moins ceux du peuple indochinois.

Que son nom soit aujourd'hui honoré comme victime de l'impérialisme français se justifie probablement, mais « mort pour la France » est un mensonge. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de M^{elle} Ufferte.

Le projet de délibération n°10-287 (Prestations de service d'entretien et de réparation sur le patrimoine bâti de la commune de Pessac – Attribution des marchés) a été retirée de l'ordre du jour.

aff n°10-287bis : Hall des sports du Haut-Livrac – Extension et réhabilitation de l'existant – Avenant n°3 au marché de l'entreprise ACSM AQUITAINE (lot n°8 : Menuiseries aluminium – serrurerie)

Lors de la visite de la Commission communale de sécurité dans le cadre de la réception partielle de l'équipement, il a été demandé d'envisager le changement d'une porte d'issue de secours présentant une vétusté avancée.

Cette modification entraîne une plus-value au marché de la société ACSM AQUITAINE, titulaire du lot n°8, de 2 134,86 € TTC. (1,89%) qui s'intègre dans l'enveloppe initiale prévue pour cette opération.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} juillet 2010, a émis un avis favorable sur cette adaptation.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la passation de l'avenant n°3 au marché de travaux de l'entreprise ACSM AQUITAINE (lot n°8 : Menuiseries aluminium – Serrurerie).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-288 : Fourniture de carburants, de service de péages autoroutiers et de lavage par le biais de cartes accréditives de paiement – attribution du marché

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3° al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, le 7 mai 2010.

Cette consultation correspond à un volume d'achat de 40 m³ de carburants sur 40 cartes accréditives européennes. Le titulaire du marché sera en mesure de fournir par le biais de ces cartes accréditives : du GPL, du Gazole et du Sans Plomb 95. Ces cartes permettront aux utilisateurs d'avoir accès aux péages autoroutiers et lavages.

Ce marché prend effet à compter du 1^{er} septembre 2010. Il est conclu pour une période initiale de 5 mois et pourra faire l'objet de trois reconductions expresses d'un an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 janvier 2014.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 1^{er} juillet 2010, a procédé à l'admission des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché comme suit :

Attributaire : TOTAL RAFFINAGE Marketing – 24 cours Michelet – La Défense 10 – 92069 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Montant pour la solution de base (montant estimatif car le marché est à prix unitaires) :

prix hors taxe rabais consentis pour 1 000 litres de GPL au 1^{er} juin 2010 (station la plus proche de Pessac) : 608,70 € H.T.

prix hors taxe pour fabrication et livraison au CTM de 10 cartes accréditives : 0 € H.T.

Il est proposé d'approuver les montants du marché comme indiqué ci-dessus.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de M^{elle} Ufferte.**

aff n°10-289 : Sécurité de la sortie des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Pessac – attribution du marché

Promouvoir et faciliter l'accès à l'emploi sont des préoccupations majeures, car l'accès au travail demeure un facteur prépondérant d'insertion sociale et de citoyenneté. La concrétisation de cet objectif, avec des publics en grande difficulté, passe par la capacité de mettre en œuvre des parcours d'insertion suffisamment longs qui intègrent des situations concrètes en milieu de travail et l'acquisition de gestes professionnels de base.

C'est pourquoi une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics, s'adressant aux structures d'insertion par l'économie a été lancée le 21 avril 2010.

L'objectif de cette prestation est d'assurer pendant la période scolaire la sécurité et le lien social à la sortie d'écoles élémentaires et maternelles de la ville de Pessac par la mise à disposition de publics en insertion sociale et/ou professionnelle.

L'objectif attendu est de favoriser de l'insertion sociale et de lever les freins à l'emploi par l'embauche de personnes qui, en raison de difficultés sociales et professionnelles, ne peuvent accéder au marché traditionnel de l'emploi.

Le Groupe de Travail Marchés, en sa séance du 17 juin 2010, a procédé au jugement des offres et à l'attribution du marché comme suit :

Attributaire : Association AIPAC – Maison de l'Emploi et de l'Insertion – 28 avenue Gustave Eiffel (Pessac)

Montant :85 575 € pour l'année scolaire 2010/2011 à 17,50 € de l'heure,

87 042 € pour l'année scolaire 2011/2012 à 17,80 € de l'heure,

88 998 € pour l'année scolaire 2012/2013 à 18,20 € de l'heure.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les montants des marchés comme indiqués ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-290 : Délégation de service public du Centre équestre – Avenant n°1 au contrat

A l'issue de la procédure de mise en concurrence relative à la gestion déléguée du centre équestre de Romainville, le Conseil Municipal a retenu par délibération n°09-272 du 2 juillet 2009, l'offre de l'Association Sportive et Culturelle Beaudésert représentée par son Président, Monsieur Thierry DEHAUT, et a approuvé le projet de contrat et son économie générale, d'une durée de six ans.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à signer ce contrat et ses annexes.

Par courriers en date du 16 septembre 2009 et 3 février 2010, Monsieur le Préfet de Gironde a informé la commune de la nécessité de préciser, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mode de calcul de la redevance annuelle versée par le délégataire.

Monsieur le Préfet de Gironde a également invité la Commune à procéder à la suppression d'une clause prévue à l'alinéa 2 de l'article 12 du contrat prévoyant la possibilité de dispenser le délégataire du versement de la redevance annuelle sur présentation d'un état des dépenses d'entretien réalisées au cours de l'année équivalent au montant de cette redevance.

Il est également proposé, dans le cadre de l'avenant joint en annexe de la délibération, de limiter l'obligation d'entretien à la charge du fermier au seul entretien courant, et de ne plus lui imposer les grosses réparations relevant de la personne publique délégante.

Les termes de cet avenant ont été approuvés par l'Association Sportive et Culturelle Beaudésert.

Afin de modifier en conséquence le contrat de délégation de service public du centre équestre de Romainville, sans en bouleverser l'économie générale, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du centre équestre de Romainville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-291 : Adhésion à l'Association Marchés Publics d'Aquitaine

Conformément à l'article 56 du Code des Marchés Publics, la Ville de Pessac procède depuis le 1^{er} janvier 2005 à la gestion dématérialisée des marchés publics.

A cet effet, un marché public a été souscrit avec la Société AGYSOFT. Ce marché pluriannuel actuellement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2010.

L'Association de mutualisation d'une plate-forme dématérialisée de gestion des marchés publics en Aquitaine dénommée « Marchés Publics d'Aquitaine » a été créée le 8 juillet 2008, par la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Mairie de Floirac. Elle a pour objet :

- de déployer et de mutualiser une plate-forme commune de gestion des procédures de passation des marchés publics,
- de mettre à disposition des adhérents un espace de gestion dématérialisée autonome de leurs procédures de gestion et de passation des marchés publics,
- de définir de manière partenariale le périmètre de la solution logicielle et les développements techniques et fonctionnels nécessaires à l'amélioration des services offerts par l'outil mutualisé,
- d'assurer l'information des adhérents sur les services de la plate-forme, et de proposer le cas échéant l'organisation de formations à l'utilisation de la solution logicielle.

Tous les acteurs publics aquitains qui le souhaitent, peuvent adhérer et bénéficier des fonctions offertes par la plate-forme « Marchés Publics d'Aquitaine ». Depuis sa création, l'Association compte plus de deux cent adhérents.

Pour les entreprises, l'accès à une seule plate-forme dématérialisée qui mutualise l'ensemble des consultations lancées par les acteurs publics de la Région facilite leur recherche dans le domaine des marchés publics et unifie les modalités de remise des offres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les statuts de l'association « Marchés Publics d'Aquitaine »,

- d'adhérer à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine à compter du 1^{er} janvier 2011 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle qui sera voté chaque année par l'assemblée générale. Le montant de la cotisation pour une ville de la taille de Pessac est de 400 € en 2010.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-292 : Dénomination de la bibliothèque de Saige – Pablo Neruda

La Bibliothèque de Saige, au cœur du quartier, offre depuis de nombreuses années un lieu de lecture, de détente et d'animation à proximité des habitants. Elle porte le réseau de lecture publique en complémentarité de la Médiathèque Jacques Ellul, et s'insère dans les services et équipements du quartier.

Le quartier de Saige a été marqué, au fil des années, par l'arrivée de populations étrangères, qui se sont progressivement intégrées et ont apporté avec elles les richesses de leur pays d'origine. Parmi elles figure la communauté chilienne, venue en France pour échapper au régime militaire d'Augusto Pinochet à la suite du coup d'État du 11 septembre 1973 qui a renversé le gouvernement de l'Unité Populaire du président Salvador Allende.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la Bibliothèque de Saige : « Bibliothèque Pablo Neruda », du nom du célèbre poète chilien, qui représente une des voix les plus prestigieuses de la poésie contemporaine d'Amérique latine.

De son vrai nom Ricardo Neftali Reyes Basoalto, **Pablo Neruda** (1904-1973) a produit une œuvre abondante, puissante et tourmentée, qui fait de lui, à la fin des années soixante, l'un des poètes les plus célèbres du monde.

Sa vie est indissociable de l'engagement politique, qui a non seulement ponctué son existence mais surtout son œuvre, au service de la lutte sociale et de la justice. Le prix Nobel de littérature lui a été décerné en 1971.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Fuentes** qui préfère laisser **Monsieur Olivier** lire son intervention :

« Je vais d'abord vous parler de Pablo Neruda puis de la fresque chilienne à Saige.

Pablo Neruda est un très grand poète chilien, Prix Nobel de Littérature mais aussi Prix international de la Paix. Il est né le 12 juillet 1904 à Parral (province de Linares au Chili) et mort le 23 septembre 1973 à Santiago du Chili.

En 1927, Neruda entre au service diplomatique. Il devient consul dans différents pays. A partir de 1935, il est consul en Espagne où il entretient des relations amicales avec Federico Garcia Lorca qui aura une influence déterminante sur sa vie et son œuvre. Après le putsch de Franco du 18 juillet et l'assassinat de Garcia Lorca, Neruda se fait l'avocat de la République espagnole. Il est révoqué comme consul et doit revenir au Chili. Il fait alors des voyages au Mexique, à Cuba et au Pérou.

En 1945, il est élu au Sénat et devient membre du Parti Communiste Chilien. En 1946, Neruda dirige la campagne électorale de González Videla, mais celui-ci après son élection comme président, se révélera être un dictateur violemment anticommuniste. Le poète réagit par un discours au Sénat, portant le célèbre titre d'Émile Zola : « J'accuse ! ». Il échappe de justesse à son arrestation et se réfugie à l'étranger. Son exil en Europe le conduit en Russie, en Pologne, en Hongrie et en Italie. Il visitera également l'Inde et le Mexique. C'est là que sera publié, en 1950, son fameux Canto General.

En 1949, Neruda devient membre du Conseil Mondial de la Paix à Paris et obtient en 1955, en même temps que Pablo Picasso, le Prix international de la Paix.

En 1957, ainsi qu'en 1964, il soutient pleinement la campagne électorale de Salvador Allende comme candidat à la Présidence de la République.

Le 21 octobre 1971, Pablo Neruda obtient le Prix Nobel de Littérature.

En 1972, il retourne au Chili et est triomphalement accueilli au stade de Santiago.

Le Coup d'État du 11 septembre 1973 au Chili renverse le président élu, Salvador Allende. La maison de Neruda à Santiago est saccagée et ses livres sont jetés au bûcher. Le père et homme politique meurt le 23 septembre 1973 d'un cancer du pancréas à la clinique Santa Maria de Santiago. Son inhumation devient, malgré la surveillance policière, une manifestation de protestation contre la terreur militaire. »

Il lit ensuite un court extrait de l'autobiographie de Pablo Neruda « J'avoue que j'ai vécu »

« Je veux vivre dans un pays où il n'y a pas d'excommuniés.

Je veux vivre dans un monde où les êtres seront seulement humains, sans autres titres que celui-ci, sans être obsédés par une règle, par un mot, par une étiquette.

Je veux qu'on puisse entrer dans toutes les églises, dans toutes les imprimeries.

Je veux qu'on n'attende plus jamais personne à la porte d'un hôtel de ville pour l'arrêter, pour l'expulser.

Je veux que tous entrent et sortent en souriant de la mairie.

Je ne veux plus que quiconque fuie en gondole, que quiconque soit poursuivi par des motos.

Je veux que l'immense majorité, la seule majorité : tout le monde, puisse parler, lire, écouter, s'épanouir. »

Pour finir, il évoque la fresque dite « chilienne » à Saige.

« Après le Coup d'État de Pinochet en 1973, beaucoup de Chiliens se sont réfugiés en France dont certains ont été accueillis sur la commune de Pessac à Saige-Formanoir.

Très vite, les familles chiliennes se sont regroupées pour mieux s'intégrer dans différentes activités du quartier : création d'un club de foot, d'un groupe de femmes pour venir en aide aux familles de prisonniers politiques ou pour distribuer des fournitures scolaires aux enfants de familles chiliennes en difficulté. Un groupe de femmes françaises est venu se joindre à elles pour leur apporter de l'aide.

En 1980, après plusieurs rencontres entre les différents groupes, l'idée d'une fresque murale a été retenue. En effet, à l'époque du gouvernement Allende, les différents partis de gauche utilisaient la technique des fresques comme moyen de communication avec la population. Après avoir obtenu l'accord et l'aide de la mairie de Pessac, les Chiliens ont entrepris de réaliser la fresque en 1982. Tous s'y sont mis, familles chiliennes mais aussi françaises, et particulièrement les enfants du quartier.

Aujourd'hui, cette fresque est très respectée par le quartier de Saige. C'est le symbole d'une partie de l'histoire du peuple chilien et surtout, elle perpétue le souvenir douloureux du Coup d'État fasciste de l'armée et de son général, Augusto Pinochet. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-293 : Organisation de la 13^{ème} édition des Vibrations Urbaines

Dans le cadre du festival « Vibrations Urbaines », organisé du 22 octobre au 1^{er} novembre 2010, de nombreuses activités sont mises en place (ateliers, concerts, performances, événements sportifs) afin de valoriser la découverte d'activités et contribuer à la reconnaissance d'expressions culturelles et sportives nouvelles.

Le festival est également un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année sur les pratiques amateurs des jeunes et met l'accent sur des ateliers nécessitant une implication active de la part des participants. Près de 900 jeunes ont participé en 2009 aux 29 demi-journées d'ateliers : skateboard, BMX, roller, danse debout, breakdance, multimedias, street hockey, football freestyle...

Ce festival pluridisciplinaire attire un large public grâce aux temps forts qu'il propose, aux disciplines pointues mises en avant et aux intervenants de qualité. Ainsi, près de 14 500 personnes ont assisté à l'édition 2009 dont plus de 80% d'entre elles étaient girondines.

Pour cette 13^{ème} édition, le festival continue de renforcer sa dimension écocitoyenne, qui est labellisée depuis 2008 par le Conseil Général "Manifestation responsable".

La réalisation de cet évènement s'opère avec des financements multiples et le développement d'un important partenariat tant public que privé avec la signature de conventions.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et partenaires privés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-294 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Pessac – Programmation 2010

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), signé le 20 mars 2007 entre l'Etat, la CUB et la commune, constituait, pour la période 2007/2009, le cadre de mise en œuvre du projet social et urbain des quartiers de Saige, Châtaigneraie-Arago et Alouette Haut-Livrac. Une reconduction pour 3 ans était prévue pour la période 2010/2012.

L'État, ayant dès 2009 engagé une refonte de la géographie prioritaire et de la contractualisation de la Politique de la Ville, a proposé que le CUCS soit prorogé pour 2010. On peut penser que cette prorogation concernera également 2011 voire 2012.

C'est donc toujours le cadre du "CUCS 2007/2009" qui fixe les orientations prioritaires, les objectifs opérationnels et les résultats attendus autour des thématiques et problématiques retenues pour ces quartiers :

- 1 - L'habitat et le cadre de vie pour poursuivre l'intégration de ces quartiers dans l'ensemble urbain pessacais,
- 2 - Le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle pour favoriser l'égalité des chances des habitants,
- 3 - L'action sociale et éducative pour permettre la réussite des plus fragiles,
- 4 - La prévention de la délinquance et la sécurité pour amener davantage de tranquillité dans les quartiers.

La mise en œuvre de ce contrat procède à la fois de l'intervention globale pour ces quartiers de la Ville et de ses partenaires, de programmations annuelles d'actions résultant d'un appel à projets et portées par la Ville et ses partenaires notamment associatifs et d'actions ponctuelles portées là aussi par la Ville et ses partenaires.

La programmation 2010 (voir tableau joint) s'articule d'actions dans les domaines de :

- L'emploi et l'insertion professionnelle avec notamment les actions du PLIE autour de la clause d'insertion dans les marchés publics et de la mise en place expérimentale d'une cellule emploi sur le quartier Châtaigneraie, des actions de l'association bâti-Action permettant d'offrir aux jeunes des opportunités d'insertion et de qualification, d'actions pour soutenir l'accès à l'emploi des jeunes diplômés et des actions de la Ville en matière d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme,
- L'action sociale et éducative avec des actions d'associations de quartier, des centres sociaux, du CCAS et de la Ville visant à soutenir les initiatives dans les domaines de la Culture, du sport, de l'éducation, de l'animation, du lien social, de l'écoute des habitants et de la Solidarité avec par exemple l'action spécifique du programme de réussite éducative pour soutenir les enfants les plus en difficulté dans leur parcours éducatif,
- La prévention de la délinquance et la tranquillité publique avec des actions pour conforter le dispositif mis en place par la Ville dans nos trois quartiers via notamment des permanences spécifiques à la Plateforme des services au public, les chantiers éducatifs, un travail original d'appui et de soutien aux partenaires du secteur et des actions autour de la sécurité routière et du permis de conduire pour les jeunes.

En matière d'habitat et de cadre de vie qui ne figure pas dans la programmation de fonctionnement il faut noter l'aboutissement de la réflexion partenariale (État, CUB, Région, Domofrance et Ville) concernant le projet urbain Châtaigneraie-Arago qui, après les étapes

d'information et de concertation avec les habitants et les commerçants, devrait nous permettre, en lien très étroit avec Domofrance, d'initier dès le début 2011 un ambitieux projet de renouvellement social et urbain de ce secteur à même de valoriser fortement son image, de renforcer son dynamisme et d'améliorer très sensiblement le confort et la qualité de vie des habitants.

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ) intervient pour le compte de l'État à travers un engagement financier annuel, reconduit pour 2010, de 162 600 €. A la demande de l'État cette enveloppe ACSÉ est pour 2010 consacrée à environ 30% à des actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Le Conseil Régional intervient à hauteur de 71 000 € en renouvelant un soutien ciblé à l'ASTI, à l'USSAP Boxe, à l'association les Arts au Mur Artothèque ainsi qu'à l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine pour leurs interventions respectives en directions des habitants de ces quartiers.

Pour la seconde année, le Conseil Général intervient à travers son dispositif "Programme Local de Citoyenneté" destiné à soutenir dans ces quartiers les actions visant une relation confiante des habitants avec les services et les institutions, une citoyenneté active et l'égalité des chances.

La Ville finance plus particulièrement les actions d'alphabétisation, d'accès aux droits ainsi que les actions sociales, culturelles et sportives de proximité qui favorisent le lien social et contribuent à la prévention de la délinquance.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette programmation,
- décider de verser aux porteurs des actions, les subventions de la Ville selon le tableau de programmation joint,
- décider de reverser aux porteurs des actions, les subventions de l'ACSÉ selon le tableau de programmation joint.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°10-295 : Rapport 2010 relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine 2009

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Despujols** qui précise qu'avant de présenter le rapport, il souhaite rappeler que la DSU a pour objet d'aider les communes à financer leurs actions de développement social et urbain et qu'elle est calculée sur des critères prenant en compte le potentiel fiscal et les charges pesant sur elle liées notamment au nombre de logements sociaux. Un changement affectant par exemple la proportion de logements sociaux peut modifier le montant de la DSU.

Sur les 953 communes françaises de plus de 10 000 habitants, 707 ont été reconnues éligibles à la DSU. Pessac occupe le 514^{ème} rang.

Pour 2009, le montant de la DSU pour Pessac est le même qu'en 2008 soit 1 317 968 € ; elle devrait être reconduite en 2010 voire en 2011 ce qui serait pour la ville une bonne nouvelle.

Le rapport proposé comporte deux parties, la première fait le bilan des principales actions menées en 2009 par les services de la ville et par ses partenaires dans le cadre du CUCS et la deuxième de l'utilisation de la DSU à travers une série de tableaux financiers.

Dans la première partie, on peut constater que le programme d'actions 2009 - 3^{ème} année d'application du CUCS - s'est attaché à poursuivre la déclinaison de ses 4 axes forts et des opérations prévues dans le contrat cadre.

Il faut noter en matière d'habitat et de cadre de vie :

- à Saige, l'agrandissement de la salle de boxe, la requalification du City Stade, la nouvelle résidence pour étudiants, le nouvel espace de détente autour du centre social, la requalification

des avenues de Saige et Pierre Wiehn, la mise en œuvre du tri sélectif

- à la Châtaigneraie, la poursuite du travail sur les espaces extérieurs et la définition et la sélection du futur projet d'Arago
- au Haut Livrac, le nouvel espace petite enfance (Cazalouette) et l'aménagement de l'avenue du Général Leclerc.

Les opérations de développement social ont essentiellement porté sur le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle parmi lesquelles : la lutte contre l'illettrisme avec l'APP et des deux ateliers de ré-apprentissage des savoirs de base, le renforcement du dispositif d'accompagnement vers l'emploi des contrats aidés, le soutien à l'AIPAC, à Envie Gironde et à Bati Action, la mise en œuvre de la clause d'insertion, le travail du PLIE et de la Mission locale. Sur l'action sociale et éducative, il faut souligner : la création d'un CLSH à l'école Édouard Herriot, les Vibrations Urbaines, la mission et l'action d'information d'animation et de documentation du BIJ, l'intervention de l'Artothèque, de la bibliothèque Pablo Neruda de Saige, l'action d'ensemble de l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine, l'aide à la réussite scolaire, l'accompagnement à la scolarité, l'apprentissage des langues, les actions éducatives dans le cadre du Contrat Éducatif Local, la réussite éducative, l'action des trois centres sociaux, la lutte contre l'exclusion qui a mobilisé la ville et le CCAS, l'action de la Plate-forme des services qui a traité 6 500 demandes.

Sur la prévention de la délinquance et la tranquillité publique, il y a eu toute une palette d'actions du développement des chantiers éducatifs au CLSPD de quartier, aux groupes restreints en passant par les mesures alternatives aux poursuites et à la détention.

Dans la deuxième partie du rapport sont présentées les conditions de l'utilisation de la DSU et de financement ayant permis de mettre en œuvre ces actions.

Pour 2009, le montant de la DSU a été de 1 317 968 €. Cette dotation a représenté 9% des dotations et participations de l'État et 2,3% des recettes réelles de fonctionnement. Il faut la rapprocher des dépenses nettes consacrées à la Politique de la Ville estimées à 6 256 170 € soit 22%.

Le rapport proposé rend compte des principales actions menées par la ville. Celles-ci reflètent la poursuite et le renforcement d'une intervention globale et transversale au service des territoires de la Politique de la Ville (ZRU Saige, Châtaigneraie, Cité Ladonne et ZUS Alouette Haut-Livrac) et de leurs habitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes Trautmann, Marcadet-Labarbe, Lafarie et de MM. Raynal, Martin, Breuzard.

aff n°10-296 : Agenda 21 – Candidature à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité »

Aujourd'hui, la Ville souhaite aller plus loin dans la connaissance, valorisation et protection de la biodiversité en participant activement à l'Année internationale de la Biodiversité.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer propose aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : l'Atlas de la Biodiversité dans les Communes (ABC).

Les objectifs de cet appel à candidature sont :

- mieux connaître la biodiversité locale, identifier ses enjeux spécifiques, faciliter la mise en place de politiques communales de protection et valorisation de la biodiversité
- susciter la mobilisation et la participation des habitants, agents et acteurs en développant les évènementiels et outils de sensibilisation et en les impliquant dans des programmes de sciences participatives.

Pour cela, le Ministère propose la mise à disposition des outils suivants : un atlas cartographique de biodiversité communale, des outils grand public de sensibilisation, l'accès aux ressources, réseaux et experts régionaux et nationaux, la possibilité d'accueillir une équipe de deux ou trois jeunes en service civique pour développer les animations grand public.

La protection et la valorisation de la biodiversité locale sont des axes d'intervention partagé avec la ville de Mérignac. Elles s'appuient sur plusieurs projets développés en commun : aménagement de la coulée verte, projet Bourgailh, co-organisation des Semaines intercommunales du développement durable ...

Afin de mieux connaître le patrimoine naturel de la ville et de valoriser la biodiversité, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la candidature de la Ville de Pessac à cet appel à projets « Atlas de la biodiversité »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à proposer un partenariat avec la Ville de Mérignac sur cette action, notamment concernant le site intercommunal de la coulée verte et du Bourgailh,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes administratifs afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Question orale de M^{elle} Samira El Khadir portant sur le danger sur la Politique de la Ville

« Les victimes des crises financière, économique et sociale qui nous frappent depuis plusieurs mois se comptent par milliers en France. Et malheureusement, elles sont plus nombreuses parmi ceux qui, déjà auparavant, se trouvaient en situation fragile. En particulier, ces crises frappent plus durement les quartiers populaires, dont les habitants subissent, au premier chef, le mal logement, le chômage et des revenus insuffisants.

Ainsi, alors même que la situation d'urgence devrait conduire le gouvernement à renforcer les mécanismes de solidarité à destination des habitants des quartiers les plus en difficultés, on assiste, a contrario, à un inquiétant immobilisme.

Le plan Espoir Banlieues, lancé par Nicolas Sarkozy et Fadela Amara en février 2008, connaît un échec patent.

L'installation officielle du Conseil National des Villes (CNV) qui s'est tenu le 25 mai dernier a provoqué une profonde déception.

Quand un Premier Ministre déclare : « je ne sous-estime pas les difficultés de ces quartiers, particulièrement touchés par la crise et le chômage » et « je mesure parfaitement le découragement, parfois la colère qui peut-être celle de ceux qui sont confrontés tous les jours à des difficultés considérables », on s'attend ensuite à des propositions fortes et des mesures concrètes pour faire face à ce glissement vers une fragmentation sociale et urbaine.

Et bien non !

Pourtant, de nombreux arbitrages sont attendus, sur l'avenir des Contrats Urbains et de Cohésion Sociale (CUCS), dont nous venons de voter la programmation 2010, ou encore sur les suites d'une éventuelle refonte de la géographie prioritaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

En résumé, l'urgence n'est pas la même selon que l'on dirige la France ou que l'on est impliqué au quotidien, comme de nombreux acteurs locaux, en particulier à Pessac, pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales.

Ces errements gouvernementaux sont inadmissibles pour tous ceux qui depuis des années se battent pour donner un nouveau visage à des territoires défavorisés.

C'est mépriser tous les partenaires et les habitants qui s'engagent au quotidien pour relayer notre volonté politique, celle de Pessac, pour bâtir une action globale et partenariale au service de ces

quartiers : la ZRU Saige, Châtaigneraie Cité Ladonne et la ZUS Alouette Haut-Livrac.

Nous sommes profondément attachés à la Politique de la Ville car elle a enrayé la dégradation d'un certain nombre de quartiers par les dynamiques qui se sont créées pour aboutir à leur transformation durable.

Mais nous savons également que la Politique de la Ville n'a pas donné tous les effets attendus.

Et ce que nous savons encore plus, c'est que ces quartiers doivent toujours faire l'objet d'attentions et de financements prioritaires, par un engagement fort du gouvernement à destination des collectivités locales et par la garantie des ressources pour ces mêmes collectivités.

Sans cela, ce sera la véritable rupture d'un pacte républicain.

Monsieur Le Maire, pardonnez-moi d'avoir été un peu longue, mais vous comprendrez aisément que des tels enjeux méritent de s'y attarder.

Alors, Monsieur le Maire, quel rôle doit avoir la Ville de Pessac pour interpeller le gouvernement sur l'urgence d'une mobilisation politique réelle ? »

Monsieur le Maire répond :

« Je partage les inquiétudes formulées par Samira El Khadir. Je partage ses inquiétudes pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que, comme l'a souligné Samira, le Plan Espoir Banlieue n'a rien donné.

Les Contrats d'Autonomie, mesure emblématique qui devait être une réponse au problème de l'emploi des jeunes et favoriser leur insertion, sont un fiasco.

Je suis inquiet, puisque face à cet échec patent, le gouvernement a souhaité entamer une réflexion sur l'organisation territoriale de la politique de la Ville.

C'était l'objet du rapport des deux parlementaires UMP, Gérard Hamel et Pierre André, remis au Premier Ministre en septembre 2009.

Un an déjà. Auquel on peut ajouter une année puisque le plan Espoir Banlieue avait été présenté en juin 2008. En fait, cela fait 2 ans d'atermoiements. 2 années de brouillard pendant lesquelles les acteurs de la Politique de la Ville n'ont eu aucune visibilité.

Aucune visibilité sur les futurs modes de contractualisation. Pourtant la contractualisation est un élément fondamental de la Politique de la Ville.

Elle permet de définir un cadre d'intervention visant une action globale et partenariale au service des quartiers prioritaires.

La contractualisation s'effectue aujourd'hui à travers les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Mais quid, à l'avenir, puisque ces CUCS ont été prorogés d'une année sans visibilité sur la suite ?

En réalité, notre crainte principale porte sur le zonage, puisqu'il s'agirait de retenir la commune et non plus le quartier comme échelon d'éligibilité de la Politique de la Ville.

Le zonage a pour vertu de concentrer des crédits et des moyens sur un territoire bien défini. Il permet de légitimer une intervention spécifique coordonnée par la commune. Gommer ce zonage, c'est nier la spécificité des quartiers prioritaires.

La proposition de passage du quartier à la commune comme échelon d'éligibilité à la Politique de la Ville présente un gros risque pour Pessac. Celui de voir s'amenuiser le dispositif de soutien global que la Ville a réussi à mettre en œuvre, depuis 20 ans, sur Saige, La Châtaigneraie et Haut-Livrac.

Certains nous répondent qu'avec la disparition de ce zonage, les villes pourront être maîtres du jeu et faire jouer des mécanismes de solidarité pour mener à bien des actions concrètes sur ces quartiers.

En fait, on tente de nous expliquer qu'il serait plus aisé de mener une politique ciblée sans cadre bien défini. C'est mal connaître nos territoires.

En réalité, cela témoigne, sur cette problématique comme sur d'autres, de la perversité du gouvernement actuel. Car cette logique est motivée uniquement par la volonté de réduire les dépenses publiques. Il s'agit de réduire le gâteau et de faire en sorte que chacun se batte pour les miettes. Le pire est que cela organise l'affrontement des communes les plus pauvres avec les communes un peu moins pauvres. Là est la perversité.

N'oublions pas que dans le cadre de l'ancienne contractualisation, avec les Contrats de Ville, il y avait 1 500 quartiers considérés comme prioritaires. 6 mois avant les élections présidentielles de 2007, nous sommes passés à 2 500 quartiers avec les CUCS. Aujourd'hui, on tente de revenir à 400. Quelle cohérence ?

Alors effectivement, nos inquiétudes sont grandes. En raison également de la possible disparition de la Dotation de Solidarité Urbaine. 1,3 M€ en moins pour notre commune. Une paille bien évidemment !

L'État nous fait les poches d'un côté et de l'autre nous demande de compenser son désengagement. Quel cynisme...Comme si aujourd'hui, les communes avaient les moyens de reprendre la main.

Quel avenir pour les Centres Sociaux ? Quel avenir pour la Réussite Éducative ? Quel avenir pour les emplois aidés, en particulier les postes Adulte Relais à Pessac qui permettent d'animer plusieurs structures de la Ville ?

Comment nos partenaires, le Conseil Général ou le Conseil Régional, pourront s'engager à nos côtés, pourront soutenir notre action en finançant en partie la Salle de Boxe de Saïge ou le fonctionnement de structures comme l'Artothèque, L'ASTI, l'USSAP Boxe et l'Atelier de Mécanique Générale Contemporaine ?

Samira El Khadir parlait de rupture d'un pacte républicain. J'en suis, comme elle, convaincu. C'est également une rupture de valeurs. Malheureusement, ce sont toujours les mêmes qui trinquent.

J'espère que nous serons nombreux pour empêcher que de tels projets funestes ne se réalisent.

Vous pouvez compter sur moi.

J'espère pouvoir compter sur vous. »

La séance est levée à 21h40